

# CORDEES DE LA REUSSITE

*Dans un établissement  
d'enseignement supérieur*

**Vous êtes élève en situation  
de handicap ?**

Les cordées de la réussite ont pour objectif de **lutter contre l'autocensure, de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Pour bénéficier de ce dispositif, rapprochez-vous de votre établissement scolaire.**

- un lien pour en savoir plus : <https://www.ac-toulouse.fr/les-cordees-de-la-reussite-dans-l-academie-de-toulouse-121608>

**Ce partenariat se traduit par la mise en œuvre d'actions multiples et structurantes visant à :**

- Vous accompagner à la construction de votre orientation
- Bénéficier d'un tutorat étudiant
- Développer une ouverture culturelle
- Découvrir le monde professionnel
- Vous sensibiliser à la connaissance de soi.

Quel partenariat entre les cordées de la réussite et la convention « atouts pour tous » ?

- La convention « atouts pour tous » permet une prise en charge totale ou partielle des coûts supplémentaires liés à la participation de l'élève en situation de handicap aux activités proposées par la cordée



**Vous trouverez la liste des « tête de cordée » sur le site de l'académie de Toulouse :** <https://www.ac-toulouse.fr/les-cordees-de-la-reussite-dans-l-academie-de-toulouse-121608>



Comment participer à cette action ?

- Prendre contact avec votre établissement pour en bénéficier
- Préparer votre notification MDPH.
- Ou contactez nous à : [atoutspourtous@ac-toulouse.fr](mailto:atoutspourtous@ac-toulouse.fr)

